

# L'Institut

Accueil (http://www.cia-ica.ca/fr/accueil)
L'Institut (../l'institut)
Qui nous sommes et notre histoire

(../l'institut)

Qui nous sommes et notre histoire (qui-nous-sommes-et-notrehistoire)

Surveillance de la profession (surveillance-de-la-profession)

Gouvernance (gouvernance)

Rapports annuels (rapport)

États financiers vérifiés (%C3%A9tats)

Actuaires (../actuaires)

## Qui nous sommes et notre histoire

## Qui nous sommes

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Car membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du avant les besoins de la profession et de ses membres.

Le siège social, situé à Ottawa, est composé d'un petit groupe d'employés dévoués. Il est responsable des publications, des communications, des services aux membres, de la traduction, du soutien aux bénévoles, de la maintenance du site Web et operfectionnement professionnel.

L'ICA compte un Conseil d'administration qui comprend 15 actuaires, six directions qui se concentrent principalement sur les essentiels de la profession, ainsi que plus de 40 commissions et plusieurs groupes de travail, qui consacrent leurs efforts au liées au <u>plan stratégique de l'ICA (https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220045f.pdf)</u>.

#### L'ICA:

- Favorise l'avancement de la science actuarielle par la recherche;
- Assure la prestation de programmes de formation et de qualification des membres actuels et éventuels;
- S'assure que les services actuariels fournis par ses membres respectent des normes professionnelles de la plus haute que
- S'autoréglemente et veille à l'application d'un code de déontologie;
- Défend les intérêts de la profession auprès des gouvernements et du public en ce qui a trait à l'élaboration de ses politique publiques.

### **Historique**

Morris W. Chambers FICA, FSA, MAAA, Hon. FIA, Hon. FASI

L'ICA, l'association nationale représentant les professionnels de l'actuariat au Canada, a été fondé le 18 mars 1965 en vertu du Parlement canadien (/docs/default-source/1965/6502f.pdf). Depuis sa fondation, l'Institut canadien des actuaires ne ces prendre de l'expansion et réunit aujourd'hui environ 3 900 Fellows.

Au Canada, les origines de la pensée et de la pratique actuarielles remontent à bien longtemps. En fait, les débuts de la pro actuarielle au Canada remontent sans doute à 1847. C'est en effet cette année-là que Hugh Baker, qui est devenu Fellow de of Actuaries en 1852, a fondé la Canada Life Insurance Company à Hamilton, en Ontario. Le Département des assurances de gouvernement fédéral a vu le jour en 1875 et a embauché peu après plusieurs actuaires. Le premier organisme actuariel en du Nord a été l'Actuarial Society of America, fondée en 1889 à New York. Celui-ci comptait d'ailleurs quatre Canadiens parm membres agréés.

La première association d'actuaires au Canada, le Club des actuaires, a été créée en 1907 et comprenait 24 membres fonda des actuaires vivant et travaillant à Toronto. L'Association canadienne des actuaires, fondée le 8 octobre 1946, regroupait to membres des clubs d'actuaires de Toronto et de Winnipeg, ainsi qu'un groupe d'actuaires de Montréal, qui allaient justemen de 1965, former le noyau de l'ICA.

La loi fédérale en vertu de laquelle l'ICA a été constitué en société stipule que :

- « L'Institut a pour objet :
- de faire avancer et progresser la science actuarielle;
- de favoriser l'application de la science actuarielle à l'activité humaine;
- d'établir, de favoriser et de maintenir un niveau élevé de compétence et d'éthique dans la profession actuarielle. »

À la suite d'un certain nombre de concours, l'Institut a adopté la devise Nobis Cura Futuri, qui signifie L'avenir nous tient

Au bout de quelques années, on a reconnu la nécessité que l'ICA devienne vraiment bilingue dans le but de se conformer à sur les langues officielles du Canada, d'améliorer les services offerts à ses membres et de consolider la profession actuarielle En 1977, le Conseil de l'ICA a adopté une politique officielle en matière de bilinguisme qui exige que toutes les publications l'Institut soient publiées dans les deux langues et qu'un service d'interprétation simultanée soit offert à toutes les assemblés générales.

La reconnaissance juridique de la désignation Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) a été rapide. Aucune province bon d'autoriser les actuaires à exercer, mais elles ont toutes fait grand usage de la désignation FICA (FCIA en anglais). En varèglements d'application des législations sur les régimes de retraite de l'Ontario et du Québec, les régimes de retraite non a doivent faire l'objet d'une évaluation par un FICA au moins une fois tous les trois ans et un certificat actuariel doit être déporte d'une sprovinces ont suivi cet exemple quelques années plus tard. Plusieurs mesures législatives régissant les régimes de secteur public exigent aussi un certificat actuariel signé par un FICA.

Même avant 1965, les rapports des sociétés d'assurance-vie qui souscrivaient des polices d'assurance de personnes au Cana devaient être signés par un actuaire qui était Fellow d'un organisme actuariel reconnu. Depuis la création de l'ICA, la plupar provinces canadiennes exigent désormais que l'actuaire soit un FICA. En 1992, cette exigence fut imposée tant aux sociétés d'assurances incendie, accidents et risques divers (IARD) à charte fédérale qu'aux sociétés d'assurances IARD à charte prov Québec et de l'Ontario. En prévision de telles mesures à l'égard des sociétés d'assurances IARD, l'ICA a lancé vers la fin des 1980 un programme spécial visant à accroître le nombre de praticiens qualifiés dans le domaine des assurances IARD.

Le système d'examens a évolué pour répondre aux besoins de l'Institut et pour tenir compte de l'évolution de la société. Les examens sont parrainés conjointement par l'Institut canadien des actuaires, la Society of Actuaries et la Casualty Actuarial sexamens subséquents de la Society of Actuaries sont également parrainés conjointement par l'ICA.

Au cours des années 1990, le programme d'examens de la Society of Actuaries a été modifié pour offrir un volet canadien e américain dans le cadre de certains des derniers examens portant sur des sujets comme la fiscalité, le droit et la sécurité so un actuaire ayant réussi le volet canadien pouvait être admis à titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires. En plus d canadiens et américains, un étudiant de la Society of Actuaries pouvait choisir de se concentrer sur l'assurance collective, l'i vie individuelle et les rentes, les régimes de retraite ou les finances et les placements. En tant que coparrain du programme d'examens, l'ICA a son mot à dire sur le contenu des examens et les méthodes, particulièrement en ce qui a trait au volet c Les candidats peuvent se présenter aux examens dans diverses villes du Canada, et ceux-ci sont pour la plupart bilingues.

En 2000, les examens de la Society of Actuaries furent modifiés, notamment pour que le contenu des derniers examens soit sur les spécificités de la pratique dans un pays donné. Conséquemment, pour faire la preuve qu'ils ont acquis les connaissar requises par rapport aux spécificités de la pratique canadienne, on exige désormais des candidats au titre de FICA inscrits a examens de la Society of Actuaries qu'ils suivent aussi le Cours orienté vers la pratique (COP) de l'ICA. Ce cours se divise el modules : assurance, prestations collectives, régimes de retraite et finance/placements. Chacun de ces modules se termine examen écrit.

La Casualty Actuarial Society, spécialisée dans le domaine des assurances IARD, envisage l'adoption de politiques semblable cas des derniers examens, la Casualty Actuarial Society administre des examens distincts, qui sont parrainés conjointement l'Institut canadien des actuaires et qui comportent un volet canadien.

Pour être admis à titre de FICA, les actuaires du Royaume-Uni et d'autres pays doivent également réussir le Cours orienté v pratique de l'ICA pour faire la preuve qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires par rapport aux spécificités de la pratic canadienne.

L'ICA et ses membres sont actifs sur la scène actuarielle internationale. L'ICA a d'ailleurs joué un rôle important dans la rest de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) et s'enorgueillit du fait qu'il en est un des membres fondateurs. En fait, pent nombreuses années, le Secrétariat de l'AAI partageait ses locaux avec ceux du siège social de l'ICA, à Ottawa.

Loi constituant en corporation L'Institut Canadien des Actuaires (/docs/default-source/1965/6502f.pdf)

### **Présidents**

1965	Carman Naylor	1992-1993	Morris Chambers
1965-1966	Richard Humphrys	1993-1994	Jim Brierley
1966-1967	E. Sydney Jackson	1994-1995	Kurt von Schilling
1967-1968	Archie McCracken	1995-1996	Marc Fernet
1968-1969	Colin Jack	1996-1997	Neville Henderson
1969-1970	Laurence Coward	1997-1998	Harry Panjer
1970-1971	J. Craig Davidson	1998-1999	Peter Morse
1971-1972	Léon Mondoux	1999-2000	Stuart Wason
1972-1973	John Maynard	2000-2001	David Oakden
1973-1974	Robert Dowsett	2001-2002	Jean-Louis Massé
1974-1975	C. Garfield White	2002-2003	A. David Pelletier
1975-1976	Robin Leckie	2003-2004	Mike Lombardi
1976-1977	M. David Brown	2004-2005	Brian FitzGerald
1977-1978	W. James Lewis	2005-2006	Charles McLeod
1978-1979	Thomas Suttie	2006-2007	Normand Gendron
1979-1980	John Birkenshaw	2007-2008	Jim Murta
1980-1981	Charles Galloway	2008-2009	Mike Hale
1981-1982	L. Blake Fewster	2009-2010	Robert Howard
1982-1983	Yves Guérard	2010-2011	Micheline Dionne
1983-1984	Christopher Chapman	2011-2012	James Christie
1984-1985	C.S. (Kit) Moore	2012-2013	Simon Curtis
1985-1986	Michael Rosenfelder	2013-2014	Jacques Lafrance
1986-1987	Kenneth Clark	2014-2015	Jacques Tremblay
1987-1988	J. Dickson Crawford	2015-2016	Robert Stapleford
1988-1989	Jacques Cloutier	2016-2017	David Dickson
1989-1990	Peter Hirst	2017-2018	Sharon Giffen
1990-1991	Robert Brown	2018-2019	John Dark
1991-1992	W. Paul McCrossan	2019-2020	Marc Tardif
		2020-2021	Michel St-Germain (Préside